

TMoney devient **Mixx**
C'est notre moment

Yas.tg 00404

Lauréat du Prix
d'Excellence RDI-France

La Dépêche

*Bonne & Heureuse
Année 2025*

Hebdomadaire d'Information Générale paraissant au Togo

Nouvelle adresse : 18, rue des Mirabelles, Tokoin Doumassé, tel: 90 19 66 68 / Courriel: ladepechetg@gmail.com

Directeur de publication: MEWENEMESSE K.Apollinaire

32^e année / N° 1219 du 29 JANVIER 2025

Prix: 250 FCFA

Initiatives de l'AES :

**Vers un Sahel
soucieux de
souveraineté et
de sa sécurité** P.2



20ème anniversaire
du décès du Gal Eyadema

**Le ministre Trimua
brouille la communication
du gouvernement** P.3



**Mme Ingrid Awadé sur les
traces de Koffi Djondo** P.2



**CODITOGO alerte
sur l'état de
santé critique
de Monsieur
Karrou Wawim** P.4



KARROU WAWIM

**La marche forcée vers
la V^e République** P.3



Protection des données personnelles

**Lomé abrite un forum
international en juillet** P.5



Freedom-Togo infiltré

**Boko et son
courant se retirent** P.3

Mme Ingrid Awadé sur les traces de Koffi Djondo

Koffi Djondo est un entrepreneur qui n'est plus à présenter aux Togolais. Il a, par son parcours brillant, laissé des traces qui honorent sa personnalité et son pays le Togo. Ses réalisations sont aussi visibles à travers l'Afrique et le monde entier. Ce parcours brillant, nous le voyons en Mme Ingrid Awadé qui s'investit dans des œuvres sociales et la création d'emplois prouvant son engagement et son amour pour la patrie.



Djondo, un entrepreneur hors pairs

Gervais Koffi Djondo est un entrepreneur togolais qui sait transformer des idées en réalité grâce à sa vision, son audace et sa persévérance. Il est né le 4 Juillet 1934 dans la préfecture de Bas-Mono au Togo. C'est un homme qui n'est plus à présenter.

En rappel, Koffi Djondo est un Expert-comptable pour le compte de la Régie des chemins de fer du Niger dans les années 1950. Pour étoffer son parcours académique, il se rend à Paris pour étudier à l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer avant de rejoindre son pays natal en 1964 où il est devenu responsable de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), puis cumule ce rôle avec celui de préfet de Lomé. En 1975, il devient Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) et sera nommé en 1984, ministre de l'Indus-

trie et des Sociétés d'État par Eyadema. Il prend ensuite la tête de la Fédération des Chambres de Commerce de l'Afrique de l'Ouest où il rencontre Adeyemi Lawson, dirigeant de la Chambre de Commerce du Nigéria. Les deux hommes collaborent pour cofonder Ecobank en 1985 à Lomé. Son chemin ne s'arrête pas là. Koffi Djondo se lance ensuite sur un projet de compagnie aérienne panafricaine, qui voit le jour en 2010. Il s'agit de la compagnie Asky dont il est le président du Conseil d'administration.

Ingrid Awadé sur les traces de Koffi Djondo

Ingrid Atafeinam Awadé est une femme d'affaire togolaise qui fait parler d'elle à travers ses grandes œuvres sociales dont bénéficient les populations.

Titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et systèmes d'information, Ingrid



commence sa carrière à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en 1998 avant de rejoindre les fonds GARI en 2001 en tant que gestionnaire du risque jusqu'en 2003 puis prend la tête de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI-TOGO). Le poste qu'elle quitte en 2008 pour la Direction Générale des Impôts (DGI) qu'elle gère jusqu'en décembre 2013, période à laquelle le gouvernement entame la transformation du secteur des recettes avec l'ouverture de l'Office Togolais des Recettes (OTR). Durant son mandat, elle enregistre le record de chiffre d'affaires de la DGI. En février 2014, elle est nommée Directrice Générale de la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI), fonction considérée comme stratégique qu'elle occupe jusqu'au 31 mars 2017. Depuis cette date, elle fut portée à la tête de la Caisse Nationale de

Sécurité Sociale (CNSS) par décret présidentiel en tant que Directrice Générale où elle œuvre de nos jours.

En moins de 8 ans sous sa direction, la CNSS est rendue opérationnelle par une transformation digitale qu'aucun autre service national n'a pu penser avec la mise en place des services en ligne, la digitalisation des paiements, des cotisations et de la mise en place de Biosécu, un portail de contrôle de vie par reconnaissance faciale.

A la CNSS, Mme Ingrid utilise les fonds qui dormaient en attendant la retraite des travailleurs pour booster l'économie du pays en créant des emplois, en investissant dans les œuvres sociales ainsi qu'en construisant des centres de santé de référence régionale. Pour parler des réalisations les plus remarquables, nous pouvons mentionner la Société Nationale des Boissons (SNB) communément appelé Djama, la construction

de l'hôpital de référence Dogta Lafiè, un dernier joyau qui offre des soins de grand niveau avec des plateaux techniques de dernière génération ainsi que la construction des annexes dans la capitale et à l'intérieur du pays.

L'inauguration de l'hôpital Dogta Lafiè annexe de Kara le 24 janvier dernier par le Chef de l'Etat vient soulager la population de la localité qui, auparavant pour des soucis de santé étaient à cheval sur certains centres de santé de la Région et le centre de santé Saint Jean de Tanguiéta au Bénin par le biais des ambulances. C'est le lieu de saluer son patriotisme et inviter les autres qui sont à des postes stratégiques à lui emboîter le pas pour le bien de la population. Dans le même sens, il serait souhaitable que Mme Ingrid revoie aussi à la hausse les pensions des retraités. Ces derniers lui seront très reconnaissants.

Jacques

CLINIQUE AIRMED

NOS PRESTATIONS :

- ✓ Médecine générale
- ✓ Echographie du cœur
- ✓ Echographie abdominale
- ✓ Chirurgie
- ✓ Accouchement gynécologique

Avec clinique Airmed la santé est à 100%

Contact : 92 51 53 05 / 96 13 11 00



AVIS DE VENTE

Un hectare de terrain rural est mis en vente dans la préfecture de Zio à Tsévié plus précisément à Zogbedji (village de Havé)

Prix : Un million huit cent mille francs (1 800 000 FCFA) / Contact : 99 82 92 19 - 91 35 96 78 - 92 56 56 33

20ème anniversaire du décès du Gal Eyadema

Le ministre Trimua brouille la communication du gouvernement

Voici cet extrait de l'interview de Laurent Koro de RFI avec le ministre Trimua. Il y a 15 ans après l'avènement de Faure au pouvoir

Réponse de Trimua :

Le président Faure a hérité d'un pays socialement délabré, économiquement exsangue et politiquement divisé.

Cette phrase en trois mots forts est bien sortie de la bouche du ministre Trimua bien connu pour ses sorties extravagantes.

On ne trouverait rien à dire si le 24 Janvier à l'occasion de la commémoration du 51^{ème} anniversaire de l'at-

tentat de Sarakawa, le gouvernement n'avait pas rendu public un communiqué demandant aux Togolais de célébrer sur l'ensemble du pays les valeurs de paix et de cohésion sociale ! Voilà comment nos dirigeants gèrent ce pays. Chaque jour sans pitié pour les Togolais, le gouvernement passe son temps à nous mener en bateau en oubliant que ce pays le Togo est un pays d'élites.

Les mensonges, l'enfumage, les diversions. Le ministre Trimua dit ce qui lui passe par la tête. EYADEMA nous a quittés il y a vingt ans. Depuis son décès, notre pays s'est spécialisé dans des projets morts nés. Du PPTE au PND,

si les sigles devaient développer un pays, notre pays serait un paradis sur la terre. Mais hélas chaque jour, chaque mois et chaque année on nous fait vivre d'illusions. Pendant ce temps, Faure passe son temps à vivre dans les palaces du monde. Supposons que feu EYADEMA nous a laissé comme héritage la paix et la cohésion sociale. Lui Faure que fait-il du Togo ? Un pays de désolation. Le pillage systématique des richesses du pays, la violation massive des droits humains, les manifestations publiques interdites, des prisons remplies des détenus politiques. Pire, sa propre famille biologique est divisée. Kpatcha



son propre frère de sang git au pavillon militaire. Cela fait 16 ans qu'il est détenu. Comment ça peut être possible ? Au pays de Faure tout est possible parce que chez nous, on fait la politique avec une forte dose de méchan-

ceté et de cynisme. Que Dieu continue de veiller sur nous et qu'il continue de nous donner le courage de supporter toutes les humiliations que Faure a décidées de nous faire subir.

La Rédaction

La marche forcée vers la V^e République

Nous y sommes presque. D'ici le 6 mai prochain, les 12 mois de transition de la IV^e à la V^e République vont s'achever. Et le Togo basculera

définitivement dans sa nouvelle République dont la caractéristique essentielle est le régime parlementaire. Si ce changement semble enchan-

ter les membres de la mouvance, au niveau du peuple c'est un coup de massue sur la tête. Contre leur volonté, les Togolais sont contraints de suivre ce brusque changement d'orientation politique. Alors que le passage d'une République à une autre devrait faire



Freedom-Togo infiltré

Boko et son courant se retirent

Dans un communiqué en date du 28 janvier 2025, le vice-président de Freedom-Togo-MLN François Boko annonce son retrait et celui de son courant politique de ce mouvement créé en juillet 2024 pour rétablir la démocratie au Togo. La raison, le mouvement est infiltré par les services du Togo. Ci-après le communiqué.

www.freedomtogo228.com

FREEDOM TOGO - MOUVEMENT DE LIBERATION NATIONALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Freedom Togo - MLN, mouvement de libération nationale créé le 20 juillet 2024, a été infiltré par les services togolais. Cette infiltration en profondeur leur a permis de prendre le contrôle de certains organes de gouvernance du mouvement et d'en dicter l'agenda. Des divisions et tensions insurmontables sur les orientations stratégiques du mouvement en sont ainsi apparues.

Dans l'impossibilité de préserver l'indépendance et l'intégrité des objectifs de Freedom Togo - MLN, le vice-président et son courant politique, ont le regret de vous annoncer leur retrait de toutes les instances de Freedom Togo - MLN à compter de la date de signature du présent communiqué.

Fait à Paris, le 28 janvier 2025

François BOKO
Vice - Président de Freedom Togo - MLN

SIGNÉ

21h00

Freedom Togo - Mouvement de Libération Nationale : Association loi 1901, 9 rue Bayard - 29900 Concarneau (France)
E-mail : freedomtogo228@gmail.com

Page 1 | 1

avancer la démocratie et impulser le développement, ici, on assiste à un recul. L'objectif de l'ordre gouvernant est de remettre les compteurs à zéro pour perpétuer un système en place depuis une cinquantaine d'années.

Le dernier virage

Les élections sénatoriales qui auront lieu dans moins de trois semaines (15 février) sont capitales. Elles permettront d'installer la seconde chambre du Parlement qu'est le Sénat. Une fois mis sur pied, le Sénat et l'Assemblée Nationale se réuniront en Congrès pour élire le président de la République renouvelable une seule fois. Et ce sera parti pour la V^e République. Le président du Conseil, étant déjà sur toutes les lèvres, prendra aussi fonction dans la foulée. Son nom, c'est Faure. Issu du parti majoritaire à l'Assemblée Nationale, il gardera les rênes du pouvoir et bénéficiera d'un sixtennat renouvelable autant de fois

que son parti remporte les élections législatives.

Une République imposée

Dès le commencement, le peuple est écarté du processus. Au lieu de soumettre le texte constitutionnel au référendum comme il est de coutume, le régime a plutôt opté pour une procédure exceptionnelle en passant par l'Assemblée Nationale. C'est ainsi que la nouvelle Constitution a été nuitamment adoptée le 19 avril 2024 et promulguée le 6 mai suivant. Depuis lors, tout le pays subit un conditionnement idéologique à travers des sensibilisations de masse et des matraquages médiatiques. Ce qui détruit peu à peu les actions de contestation des opposants à la V^e République. Aujourd'hui, le chemin est balisé et tout le peuple est marqué à la culotte. Nous sommes dans la République du plus « FAURE ». C'est lui seul qui sait ce qui est bon pour nous ! «Allons-y seulement»

La Rédaction

Alliance Nationale pour le Changement : Des exclusions dévoilent une crise interne

L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), l'un des principaux partis d'opposition au Togo, fait face à une crise interne profonde. Un mémorandum daté du vendredi 24 janvier 2025, signé par le président du parti, Jean-Pierre Fabre, officialise l'exclusion définitive de sept membres influents pour « indiscipline caractérisée et aggravée ».

Cette décision met en lumière les tensions croissantes au sein de la formation politique, exacerbées par des divergences stratégiques autour des élections sénatoriales prévues pour le 15 février.

Une sanction ferme contre les dissidents

Parmi les exclus, on retrouve Robert Adeblewo Kossi Olympio, Kenou Dzidzonou, Zokevo Kokou Obakou, Alphonse Agbéko Akaldé, Mouhalidina Alfa-Sika, Goutane Oudanou et Jean-Jacques Sitou Messan Folly Teko. Ces membres sont accusés d'avoir défié les directives du parti en décidant de participer ou de soutenir les sénatoriales, alors que l'ANC avait opté pour un boycott.

Le mémorandum précise que « les intéressés sont ainsi déchus de leurs qualités de militants de l'ANC et ne sont plus membres d'aucune instance, ni centrale, ni fédérale, ni associative du parti ». En outre, ils ne sont plus habilités à représenter l'ANC sous quelque forme

que ce soit, ni à utiliser son nom, son sigle, son emblème ou ses couleurs.

Une contestation du mot d'ordre

L'exclusion de Robert Olympio, ancien conseiller national à l'organisation de l'ANC, illustre la fracture idéologique au sein du parti. Lors d'une interview avec Republicoftogo.com, il a dénoncé une gestion autoritaire et critiqué la décision de boycotter les sénatoriales, qu'il juge contre-productive.

« Nous avons tiré la leçon qu'il ne faut plus boycotter les élections. Même avec un seul siège, on peut être compétent et apporter une pierre à l'édifice », a-t-il déclaré.

Selon lui, les précédents boycotts électoraux, notamment celui des législatives de 2018, ont affaibli le parti et sapé ses chances de participer efficacement à la vie politique nationale. Il accuse également la direction de prendre des décisions unilatérales, sans consultation des cadres et militants.

Une lutte d'idées au sein de l'opposition ?

Au-delà des sanctions, la crise actuelle révèle une remise en question des méthodes et de la stratégie adoptées par l'ANC. Pour Robert Olympio et d'autres voix dissidentes, l'opposition togolaise doit revoir son approche pour rester pertinente.

« Il est temps de changer de paradigme. La lutte a trop duré avec une approche guerrière qui ne mène à rien. Pendant ce temps, le peuple est fatigué », a-t-il affirmé.

Ces divergences stratégiques reflètent un malaise profond au sein de l'ANC, un parti qui, malgré son rôle historique dans l'opposition togolaise, peine à s'adapter à un environnement politique en mutation.

Des tensions persistantes

Cette vague d'exclusions intervient dans un contexte déjà marqué par des décisions controversées. En décembre 2024, Jean-Jacques Folly Teko, l'un des exclus, avait été sommé de quitter son poste de représentant de



l'ANC à la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), en raison de son attitude perçue comme alignée sur le parti au pouvoir, UNIR.

De même, en août 2024, Koamy Gomado, maire de la commune du Golfe 1, avait été exclu pour avoir accepté un poste ministériel. Ces sanctions successives mettent en évidence une volonté de la direction de maintenir une ligne stricte, mais elles révèlent également des failles dans la cohésion interne du parti.

Un avenir incertain ?

Alors que l'ANC s'efforce de maintenir son rôle dans le paysage politique togolais, cette série d'exclusions pourrait affaiblir davantage le parti, en exacerbant les divisions internes et en érodant la confiance des militants.

Pour Jean-Pierre Fabre et les instances dirigeantes, le défi est de taille : réconcilier les différentes factions du parti tout

en définissant une stratégie politique capable de mobiliser les électeurs. Faute de quoi, l'ANC risque de perdre son statut de principale force d'opposition au profit d'acteurs émergents.

Les élections sénatoriales du 15 février 2025, bien qu'ignorées par l'ANC, seront un test pour ses dissidents et pourraient, à terme, rebattre les cartes du paysage politique togolais.

Il faut le rappeler, Jean-Pierre Fabre, leader de l'ANC, a lui-même refusé de siéger à l'actuelle Assemblée Nationale togolaise, malgré le siège remporté par son parti lors des législatives de 2024. Selon la direction de l'ANC, cette décision s'inscrit dans une volonté de ne pas cautionner ce qu'elle considère comme une manœuvre de l'exécutif pour asseoir définitivement la Ve République à travers les élections sénatoriales et celles à venir.

Yvette SOSSOU

La Coalition de la Diaspora Togolaise pour L'Alternance et la Démocratie (CODITOGO)



Libérez Monsieur Karrou Wawim, détenu politique depuis décembre 2018, sans jugement, et actuellement en réanimation !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CODITOGO alerte une énième fois sur l'état de santé très critique, très alarmant, voire désespérant de Monsieur Karrou Wawim, détenu politique au Togo

De sources familiales et pénitentiaires, CODITOGO apprend avec une profonde indignation que, l'état de santé de Monsieur Karrou Wawim, détenu politique depuis décembre 2018, sans jugement, se dégrade de jour en jour.

Les mêmes sources indiquent que Monsieur Karrou Wawim, admis depuis plusieurs mois au cabanon du CHU SYLVANUS OLYMPIO à Lomé, vomit avec des caillots de sangs, présente de sérieuses difficultés hépatiques et gastriques, en plus d'une fatigue générale. Il est actuellement en réanimation.

Plusieurs associations au Togo et dans la Diaspora ont constamment alerté les autorités togolaises sur l'état de santé de Karrou Wawim et ses codétenus qui ont tous souffert d'actes de torture au moment de leurs arrestations et dans différentes unités de garde-à-vue. En novembre 2024, l'Association des victimes de la torture au Togo (ASVITTO) et l'avocat de Monsieur Karrou Wawim ont à nouveau tiré sur la sonnette d'alarme et indiqué que son état de santé était incompatible avec le milieu carcéral et qu'il nécessitait une prise en charge adéquate, au risque de se dégrader. Ce cri n'a pas été entendu.

CODITOGO dénonce et condamne cet autisme, ce mépris et ce cynisme des autorités togolaises compétentes qui, dans leur désir effréné de conserver le pouvoir politique avec pour corollaire la mise sous étiegnoir des voix dissonantes, ont complètement déshumanisé le milieu pénitencier, en lui ôtant toutes ses vertus correctionnelles et de réinsertion sociale.

CODITOGO interpelle pour une énième fois : Faure Essozimna Gnassingbé, chef de l'État, premier magistrat, responsable du bon fonctionnement des institutions de la République, Mipamb Nahm Tchougli, Garde des Sceaux, Ministre de la justice, Essolizam Poyodi, Procureur Général près la Cour d'appel de Lomé, Talaka Mawama, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lomé, Abli Poutouli, Doyen des Juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

CODITOGO les rend d'office responsables de cette situation gravissime inacceptable et de ce qui adviendra à Monsieur Karrou Wawim.

Pour rappel, dans son arrêt n°ECW/CCJ/JUD/45/2023 du 30 novembre 2023

rendu dans l'affaire opposant Monsieur Adam Latif et 14 autres dont Karrou Wawim à la République togolaise, la Cour de justice de la CEDEAO, une juridiction supranationale, a jugé que les requérants ont été victimes d'actes de tortures, de traitements cruels, inhumains et dégradants. La Cour a alors ordonné à l'État du Togo de procéder immédiatement et sans délai à la mise en liberté des requérants. La Cour a ensuite condamné l'État du Togo à verser à chaque requérant la somme de trente millions (30.000.000) F CFA en réparation du préjudice moral subi pour la violation de leurs droits. La Cour a imparti un délai de trois (03) mois à l'État du Togo pour s'exécuter. Mais, l'État togolais n'a pas exécuté les décisions de cette Cour de justice.

Pour rappel également, dans son arrêt n°158/2020 du 18 novembre 2020, la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lomé avait enjoint au magistrat instructeur de faire diligenter une enquête sur les allégations de torture, de traitements inhumains et dégradants infligés à Monsieur Karrou Wawim et ses codétenus dans les différentes unités de détention ou ils ont été retenus. Cette décision n'a jamais été exécutée et ce, en violation des règles de la procédure pénale.

Il n'est pas inutile de rappeler enfin que parmi ces personnes détenues pour leurs opinions, après avoir été torturées, neuf (09) sont décédées.

C'est dans ce contexte morbide, de désespoir, empreint d'énormes irrégularités, de violations des droits et de la règle de droit, que Monsieur Karrou Wawim et ses codétenus doivent comparaître le lundi 03 février 2025 devant la Cour d'Assises de Lomé pour être entendus et jugés sur de prétendus faits de complot contre la sécurité intérieure de l'État, groupement de malfaiteurs, troubles aggravés à l'ordre public et destructions volontaires.

**CET ÉTAT DE NON DROIT DOIT CESSER
LE PLUS RAPIDEMENT AU TOGO !**

Fait à Paris, le 25 janvier 2025.
Pour CODITOGO,
Raphaël GBADOE
Coordinateur général.

Protection des données personnelles :

Lomé abrite un forum international en juillet

À l'ère du numérique, la protection des données personnelles s'impose comme une problématique capitale à l'échelle mondiale. Alors que les avancées technologiques offrent des opportunités sans précédent, elles exposent également les citoyens à des risques accrus, notamment la perte de confidentialité, les cyberattaques et l'exploitation abusive des données.

Pour répondre à ces enjeux, Lomé accueillera, du 28 au 30 juillet 2025, le Forum International sur la Protection des Données à Caractère Personnel (FIPDCP).

Ce rendez-vous stratégique réunira des experts internationaux, des décideurs politiques et des acteurs locaux afin de discuter des défis liés à la gouvernance des données personnelles. Dans un contexte où les informations sensibles (noms, adresses, photos, ou encore données numériques telles que les adresses IP) sont de plus en plus convoitées, le forum ambitionne de sensibiliser et de proposer des solutions adaptées au contexte africain, tout en s'inspirant des meilleures pratiques internationales.

Une urgence dans la protection des données

La numérisation rapide en Afrique, portée par une augmentation de l'accès à Internet et des technologies mobiles, a transformé les modes de vie et les économies locales. Toutefois, cette transition pose le problème de la sécurisation des données personnelles. Les violations de données, l'absence de politiques claires et le manque de sensibilisation du grand public demeurent des défis de taille.

Au Togo, des efforts ont été entrepris pour pallier ces lacunes. Le pays s'est doté, ces dernières années, d'un cadre législatif inspiré du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen. L'entrée en fon-



tion, en octobre dernier, de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) constitue une avancée notable. Cependant, la mise en œuvre effective de ces lois reste un défi, nécessitant une collaboration accrue entre acteurs publics et privés.

Les enjeux et la plus-value du FIPDCP

Le Forum International sur la Protection des Données

à Caractère Personnel sera une plateforme d'échanges d'expériences, de renforcement des capacités et de réflexion sur des politiques adaptées aux réalités africaines. Plusieurs thématiques y seront abordées, notamment : La sensibilisation des citoyens à leurs droits en matière de protection des données ; L'adaptation des cadres juridiques aux spécificités locales tout en respectant les standards internationaux ; Les opportuni-

tés offertes par une gestion responsable des données pour booster l'économie numérique.

L'événement offrira également une occasion unique pour les participants d'examiner les avancées enregistrées dans d'autres régions du monde et d'identifier des stratégies concrètes pour renforcer la gouvernance numérique en Afrique.

Yvette SOSSOU



CIRCULAIRE

N° 001/2025/OTR/CG/CI

RELATIVE AU REHAUSSEMENT DU SEUIL D'ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

La loi n° 2024-007 du 30 décembre 2024 portant loi de finances, exercice 2025, a rehaussé le seuil d'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), fixé par l'article 177 du Code Général des Impôts (CGI). Ce seuil, initialement de soixante millions (60 000 000) de francs CFA, est porté à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Ainsi, pour compter du 1er janvier 2025, sont tenues de facturer et de reverser la TVA, les personnes physiques ou morales qui effectuent d'une manière indépendante à titre habituel ou occasionnel, une ou plusieurs opérations soumises à la taxe, quels que soient le statut juridique de ces personnes, leur situation au regard des autres impôts et la forme ou la nature de leur intervention, lorsqu'elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

De ce fait, l'assujettissement à la TVA des entreprises qui sont au régime du Réel sans TVA, sous réserve des entités exonérées, prend effet à compter du premier (1er) jour du mois du franchissement du chiffre d'affaires ci-dessus indiquée.

Les assujettis au 31 décembre 2024, dont le chiffre d'affaires n'atteint pas le nouveau seuil, continuent d'observer leurs obligations déclaratives et de paiement pendant trois (03) exercices consécutifs conformément à l'article 177 alinéa 3 du CGI.

En conséquence, durant cette période triennale qui court du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, toutes les entreprises relevant du régime du

réel avec TVA suivant l'ancien seuil, conservent leur statut d'assujettis ainsi que les obligations fiscales y relatives. Elles restent, à cet effet, redevables de l'accomplissement de leurs obligations habituelles de facturation, de collecte, de déclaration et de versement de ladite taxe indépendamment du rehaussement de seuil intervenu.

Elles perdront leur statut d'assujettis si à l'issue de cette période, leur chiffre d'affaires reste inférieur au nouveau seuil de cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Cependant, les entreprises assujetties sur la base de l'ancien seuil qui souhaitent renoncer à leur assujettissement du fait du non franchissement du nouveau seuil avant l'expiration du délai de trois (03) ans susmentionné, doivent introduire une demande de changement de régime auprès du Commissaire des Impôts.

En ce qui concerne les entreprises ayant volontairement opté pour leur assujettissement à la TVA, elles sont tenues de poursuivre leurs obligations déclaratives et de paiement pour une période de cinq (05) ans à compter du 1er janvier suivant l'exercice de leur option, conformément à l'article 176 alinéa 2 du CGI.

Pour rappel et ce conformément aux dispositions de l'article 177 alinéa 2 du CGI, indépendamment du seuil du chiffre d'affaires réalisé, les personnes morales ou physiques exerçant une profession libérale ainsi que les titulaires de charges et offices, sont assujettis de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée. Il en est de même pour les personnes physiques ou morales exerçant la profession de commissionnaires de transports aériens et/ou maritimes, d'agents de fret aérien et maritime, de commissionnaires agréés portuaires, des consignataires de navire et les professions d'expertise maritime.

Le Commissaire des Impôts est chargé de l'application de la présente circulaire qui prend effet à compter du 1er janvier 2025 et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 14 janvier 2025

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Kérou B. TCHADIE

Page 1/2

Page 2/2

Déploiement de 1 500 soldats à la frontière américano-mexicaine Donald Trump veut briser le rêve des migrants clandestins vers les Etats-Unis

Donald Trump est décidé à briser le rêve de tous ceux qui cherchent à migrer clandestinement aux Etats-Unis. Juste au lendemain de la prise du pouvoir pour son second mandat, il a fait déployer 1 500 soldats supplémentaires à la frontière américano-mexicaine pour veiller à ce que sa décision puisse être une réalité. Cette décision réussira-t-elle ?

On se rappelle que durant son premier mandat, Donald Trump a fait construire un mur au sud des Etats-Unis en vue d'arrêter la masse de migrants clandestins qui déferle sur son pays. Selon lui, cette immigration clandestine constitue une menace pour la sécurité des Etats-Unis.

Une frontière déjà militarisée, mais toujours poreuse

Ce déploiement des 1 500 soldats vient en renforcement d'une présence militaire déjà imposante à cette frontière sud des Etats-Unis. A ce jour, plus de 2 500 membres de la Garde nationale et 20 000 agents de la patrouille frontalière surveillent cette zone sud du pays de l'Oncle Sam. L'intervention des militaires inclut des missions stratégiques telles que la surveillance aérienne, la construction de barrières physi-

ques, et le soutien logistique aux forces en place. De plus, cette mobilisation est accompagnée de l'expulsion prévue de plus de 5 000 migrants en situation irrégulière.

Une décision très dure pour les migrants africains

Ce n'est un secret pour personne que les pays africains sont mal gérés par ceux qui les dirigent. Malgré les ressources naturelles et minières que ces pays regorgent, ils constituent un enfer pour les populations à majorité jeunes. Le manque d'emplois, la pauvreté, entre autres, poussent les jeunes à prendre le chemin de l'exil parfois au risque de leur vie. La voie méditerranéenne avec son corollaire de morts reste encore ouverte aux désireux à l'aventure. Le pays de l'Oncle Sam étant un rêve pour de nombreux Africains, pour se réa-



liser, traverser l'Amérique latine jusqu'aux Etats-Unis, bien que ce soit, un chemin semé d'embûches, est devenu une nécessité. La décision de Donald Trump vient compliquer davantage ce parcours déjà périlleux. En renforçant la surveillance et en multipliant les expulsions rapides, les autorités américaines rendent plus difficile l'accès au territoire pour ces migrants qui fuient souvent la pauvreté

ou les conflits dans leurs pays d'origine. Ces restrictions, bien qu'encadrées par la loi, soulèvent des questions juridiques et éthiques. La loi Posse Comitatus de 1878 interdit normalement aux militaires d'effectuer des fonctions de police sur le sol américain. Toutefois, des exceptions comme la loi sur l'insurrection de 1807 permettent de contourner ces limitations dans des cas exceptionnels.

La réaction des organisations humanitaires

De nombreuses organisations de défense des droits humains ont dénoncé cette militarisation accrue de la frontière américano-mexicaine. Elles estiment que ces mesures aggravent les conditions déjà précaires des migrants, ajoutant des risques physiques et psychologiques à leur parcours. Pour les Africains qui osent rêver d'une vie meilleure aux Etats-Unis, ces restrictions rendent le rêve américain presque inaccessible.

Le déploiement de 1 500 soldats à la frontière marque un tournant dans la politique migratoire des Etats-Unis sous Donald Trump. Pour les migrants africains, cette décision renforce les barrières à l'entrée et rappelle que le chemin vers une nouvelle vie en Amérique reste parsemé d'obstacles. Alors que certains persisteront dans leur quête, d'autres devront renoncer à leur rêve, rattrapés par une réalité de plus en plus restrictive.

M.K

Ukraine :

La corruption : Le décryptage. Partie I (suite)

En ce qui concerne « le combat contre la corruption » qui est actuellement mené en Ukraine, je ne peux que citer l'un de ses illustres représentants, Vitaly Shabunine, président du conseil d'administration de l'organisme public « Centre anti-corruption » et membre du Conseil public du « Bureau anti-corruption d'Ukraine », afin que vous puissiez apprécier les normes morales et les priorités professionnelles de ce haut fonctionnaire de Zelensky qui s'occupe dudit combat. L'une de ses déclarations publiques est sans équivoque : « Tous ceux qui ne sont pas d'accord [avec la politique du pouvoir en place à Kiev, y compris au niveau des méthodes de la lutte contre la corruption] - il faut les envoyer au front et ainsi les faire éliminer ! ». Et ce ne sont guère des adversaires à la politique de la prétendue lutte contre la corruption

dont il a parlé, mais bien de ceux qui sont révoltés par l'absence totale de cette dernière.

La formule « ukrainienne » de la baisse de la corruption

Etant tout à fait soucieux de démontrer les bons résultats de la lutte contre la corruption, le pouvoir installé à Kiev a trouvé la solution qui ne peut être qualifiée autrement que lumineuse : faire diminuer le nombre de poursuites en justice et de condamnations pour corruption. La formule est très simple : pas de condamnation = pas de corruption. Si encore en 2021, ce sont 6860 personnes qui ont été condamnées pour faits de corruption - en 2023, même ce chiffre déjà tout à fait dérisoire vis-à-vis de la réelle quantité de personnes directement impliquées dans la corruption en Ukraine est passé à 2420 personnes. Soit une baisse spectaculaire de

65% de condamnation. Par ailleurs, il est à noter que même en 2021, soit avant le début de la guerre, le chiffre mentionné de 6860 condamnations n'a guère été lié à des résultats d'un réel travail de lutte contre la corruption, mais, principalement, à des constatations d'irrégularités au niveau des déclarations annuelles obligatoires fiscales et de propriété des fonctionnaires. Ainsi, les 75,9% des condamnations ont eu lieu sur la base déclarative (source : NAZK - Agence nationale de prévention de la corruption en Ukraine). A la suite de l'abolition de l'obligation pour les fonctionnaires à réaliser les déclarations annuelles des bénéficiaires et de la propriété individuelle qui a eu lieu en février 2022 - en 2023, ce chiffre est passé de 75,9% à 1,6% du total des condamnations. Ce qui n'est guère étonnant, vu que



même les peu nombreuses déclarations soumises par les fonctionnaires dorénavant à titre volontaire ne faisaient plus l'objet d'aucune inspection par l'Agence nationale de prévention de la corruption en Ukraine, dont l'action est devenue, tout simplement, inexistante.

La présidence ukrainienne : l'accès à la succession de la corruption

Aujourd'hui, le niveau de la corruption en Ukraine est nettement supérieur à celui de l'époque des six présidents précédents et de leurs gouvernements respectifs qui étaient déjà connus, à juste titre, pour la profondeur

abyssale du niveau de leur corruption.

En connaissant très bien l'Ukraine à titre personnel depuis plus de 20 ans, je peux affirmer en parfaite connaissance de cause qu'avec le coup d'état de 2014, dont l'une des raisons hautement affichées était le niveau inégalé de corruption du président renversé Viktor Ianoukovytch, l'Ukraine a basculé vers le régime du président Petro Porochenko qui est devenu sensiblement plus corrompu que celui de son prédécesseur.

Il suffit de consulter les réels avis de l'échantillon représentatif des entreprises

Suite à la page 7

Initiatives de l'AES :

Vers un Sahel soucieux de souveraineté et de sa sécurité

Alors que la région du Sahel fait face à des défis croissants en matière de sécurité et de coopération, les ministres des affaires étrangères des États membres se réunissent pour discuter des implications du retrait de la CEDEAO. Cette rencontre vise à établir une nouvelle feuille de route pour renforcer l'autonomie et la stabilité de la région.

Mise en place continue des organes de l'AES

La dynamique actuelle au sein de l'Alliance des États du Sahel témoigne d'une volonté manifeste des peuples de cette région de redéfinir leur avenir. Le caractère irréversible de cette volonté s'illustre par plusieurs initiatives significatives, notamment l'établissement de la force conjointe de 5 000 hommes, ainsi que la mise en place et l'entrée en fonction des Commissions nationales de l'AES dans chaque pays membre.

Force conjointe de 5 000 hommes : un symbole de solidarité et d'engagement

La création de cette force conjointe représente une étape majeure dans la lutte contre le terrorisme et les menaces transnationales. C'est l'une des machines sécuritaires dans la zone du Sahel. Si certains analystes trouvent en cette force de probables faiblesses en posant leur argumentaire sur le nombre des hommes, il est à rappeler que chaque État de l'AES comme cela se fait constater au Burkina Faso continue de recruter. Aucune armée des États de l'AES ne va se fondre totalement dans cette force unifiée. Il est évident que cette force unifiée matérialise non seule-

ment la nécessité d'une réponse collective face à la violence qui sévit dans la région, mais aussi la capacité des États à s'unir pour défendre leurs intérêts communs dans un espace commun. En renforçant les capacités militaires régionales, les États du Sahel affichent leur détermination à prendre le contrôle et la souveraineté réelle de leur sécurité. C'est aussi un tournant décisif vers une autonomie accrue et assumée.

Les Commissions nationales : un nouveau cadre institutionnel

La mise en place des Commissions Nationales de l'Alliance des États du Sahel (AES) marque un tournant significatif dans la structuration de la gouvernance régionale. Ces commissions, qui incluent des représentants des États membres, sont destinées à jouer un rôle clé dans la formulation et la mise en œuvre des politiques régionales. Leur création répond à un besoin pressant de coordination entre les différents pays face aux défis uniques que rencontre la région, tels que le terrorisme, le changement climatique et les crises humanitaires.

Les Commissions Nationales serviront de véritables plateformes de dialogue, favo-



risant une communication fluide entre les États membres. En réunissant des experts, des décideurs, et des acteurs de la société civile, elles permettront d'harmoniser les approches et les stratégies en matière de sécurité, de développement socio-économique, et de protection des droits de l'homme. Ce cadre institutionnel facilitera également l'échange d'informations cruciales pour anticiper et répondre aux menaces régionales.

En somme, les Commissions Nationales de l'AES ne sont pas seulement des structures administratives, mais des éléments fondamentaux dans la redéfinition du paysage politique et institutionnel du Sahel. Leur succès dépendra de leur capacité à mobiliser un large éventail d'acteurs, à s'ancrer dans les réalités locales, et à faire preuve de flexibilité face aux enjeux émergents. Si elles parviennent à établir des mécanismes de coopération vérita-

blement efficaces, elles pourront devenir des moteurs de changement positif pour l'ensemble de la région.

Un contexte de retrait de la CEDEAO

Alors que le retrait de la CEDEAO soulève des questions sur l'avenir de l'assistance régionale, il est impérieux et apparaît comme une opportunité pour les États du Sahel d'affirmer leur souveraineté. Ce mouvement pourrait inciter les nations à développer des solutions adaptées à leurs réalités locales, en s'appuyant sur la solidarité régionale plutôt que sur des partenariats externes qui ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques de la population. Rappelons que le retrait des États du Sahel de la CEDEAO met en lumière les faiblesses de cette organisation, notamment son incapacité à répondre aux crises sécuritaires et ses interventions souvent jugées doubles. Les schémas de coopération manquent de

flexibilité, ne tenant pas compte des diversités culturelles et politiques des pays du Sahel. De plus, la dépendance aux financements extérieurs a limité l'autonomie et la souveraineté des États membres de la CEDEAO dans la mise en œuvre de solutions locales. Cette insatisfaction croissante teintée de néocolonialisme a poussé les peuples du Sahel à rechercher une souveraineté réelle et à affirmer une voie indépendante, en s'appuyant sur des mécanismes régionaux mieux adaptés à leurs réalités. En prônant une gouvernance régionale innovante et inclusive, l'AES aspire à devenir un véritable symbole d'espoir pour les peuples africains, notamment la jeunesse, qui y voit une occasion unique de s'engager activement dans la construction d'un cadre sécuritaire et de développement basé sur la solidarité et l'identité régionale et bouter hors de leurs frontières, toute velléité de néocolonialisme.

Pierre KOREBESSAGA

Ukraine :

La corruption : Le décryptage. Partie I (suite)

et de la population du pays pour connaître cette réalité sur la sensible aggravation de l'état de corruption omniprésente et incontournable au sein de chaque organisme et cellule de l'Etat sans aucune exception.

Cinq années du règne du président P. Porochenko se sont écoulées et, une fois de plus, l'arrivée de V. Zelensky au pouvoir a été en partie conditionnée par un niveau record dans l'histoire de l'Ukraine de la corruption du

pouvoir sortant. En votant pour Zelensky, les 3/4 des électeurs ont surtout voté non pas pour ce dernier, mais contre le président Porochenko, en considérant que la corruption qui s'est installée au pays entre 2014 et 2019 a déjà atteint son apogée et le changement de la gouvernance ne peut donc que la faire diminuer.

La désillusion a été rapide et brutale. Avec l'arrivée au pouvoir du nouveau régime, selon l'avis objectif des représentants des entreprises

et de la société ukrainienne, une fois de plus, la situation au niveau de la corruption s'est aggravée davantage. Cela étant, en mentionnant ces appréciations, il est à souligner qu'elles datent de la période de 2019 à 2022, soit avant l'entrée de la Russie en guerre.

Dès le déclenchement de la phase active des hostilités en février 2022 et à ce jour, selon mes nombreux interlocuteurs ukrainiens, le niveau de la corruption dans le pays s'est approfondi, une fois de plus, en se

transformant en une véritable frénésie qui agit comme un rouleau compresseur non seulement vis-à-vis de l'économie du pays en général, mais également vis-à-vis de la quasi-intégralité des citoyens à tous les niveaux de leur vie.

Par ailleurs, selon une enquête menée par la « Plateforme sociologique ukrainienne », du 7 au 14 octobre 2023, parmi les citoyens de l'Ukraine âgés de plus de 18 ans, près de 90% des habitants de l'Ukraine ont constaté une augmentation du niveau de corruption dans le pays après le début du conflit armé.

Les classements publiés par des ONG, tels que Transparency International qui place l'Ukraine qu'en 104ème position sur les 180 des pays les plus corrompus pour l'année 2023 (contre la 116ème position en 2022) ne sont que des sophismes, des études approximatives qui ne représentent que le ressentiment général d'un échantillon non représentatif vis-à-vis de la corruption et ne reflètent guère toute la profondeur du désastre de la réalité que la société ukrainienne est en train de vivre.

Suite dans la prochaine parution



Togocom

devient

Yas

Yas.tg

Service client : 888



RÉCÉPISSÉ: N°001 / 19 / 07 / 98 / HAAC

ADRESSE: 17 RUE DES NOIX,
TOKOIN DOUMASSESE, CONTACTS: 90 19 66 68
99 47 73 75

DIRECTEUR
FONDATEUR

Apollinaire
MEWENEMESSE

COMITÉ DE RÉDACTION

MÉWÉ.KAO VICTOIRE; ; ARRIS ALEXANDRE,
Jaques. ASSÉYÉ, M.K.

DISTRIBUTION A. Moïse 90 70 98 17

SECRÉTARIAT
PUBLICITE

Célestine Bamazi

TECHNICIEN
NUMERIQUE

Stéphane GAWU

Mise en page

Franck Y. AHONGAN
Tél : 93 07 28 66

Imprimerie Sans Dieu, rien